

Interdire à tout jamais les armes chimiques

On trouvera ci-après des extraits d'une allocution prononcée par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à la Conférence de Paris, le 8 janvier 1989.

« En avril 1915, les soldats canadiens qui combattaient dans les Flandres ont été parmi les premiers à connaître la terreur et les souffrances que provoquent les armes chimiques et, pour certains, à y succomber. Nombre de ceux qui ont survécu à leur exposition aux gaz toxiques en ont souffert jusqu'à la fin de leurs jours. Trois générations au moins de Canadiens — les victimes elles-mêmes, leurs parents et leurs enfants — ont souffert directement des effets cruels et horribles du recours à de telles armes. Cette tragédie s'est gravée dans la mémoire collective du peuple canadien.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que la communauté internationale s'efforce actuellement de conclure un traité qui empêcherait tout autre usage d'armes aussi terribles. Le Protocole de Genève de 1925 n'est certes pas parfait. Il constitue toutefois un engagement politique ayant force de loi. Il énonce en outre certaines règles morales. Le problème en ce qui le concerne tient à ce que les obligations ainsi contractées n'ont pas été remplies. Le Protocole a été violé à plus d'une occasion, fait d'autant plus affligeant que ces violations n'ont pas été unanimement dénoncées par le concert des nations.

En ce sens, la communauté internationale a dévié du noble objectif de ce protocole. La présente réunion a pour but de réaffirmer cet objectif et de contribuer à instaurer une confiance et une détermination qui aideront nos négociateurs à Genève à progresser vers une Convention visant à interdire la production et l'utilisation d'armes chimiques. C'est là un défi de taille en soi et le Canada espère que, durant cette Conférence, nous pourrions concentrer nos efforts sur l'objectif premier de notre rencontre — à savoir la question des armes chimiques.

Cette Conférence témoigne de l'horreur éprouvée par la communauté internationale face aux armes chimiques et de sa résolution de les abolir. Les obligations du Protocole de Genève de 1925 doivent être confirmées et proclamées de nouveau. Toute violation doit être condamnée. Nous félicitons le président Reagan d'avoir proposé une telle confé-

rence et le président Mitterrand de l'avoir convoquée si rapidement.

Le Canada cherche à obtenir que toutes les nations interdisent toutes les armes chimiques — qu'elles les détruisent partout et à tout jamais. Nous recherchons une interdiction totale qui proscrie non seulement l'utilisation mais aussi la production et le stockage des armes chimiques. Nous n'y parviendrons pas du jour au lendemain. Nous devons disposer d'un moyen de vérification fiable qui nous permettra de tester nos engagements mutuels et d'évaluer nos pratiques mutuelles. Nous avons accompli de grands progrès dans la négociation d'une interdiction globale, complète et vérifiable. Il nous faut poursuivre ce travail d'urgence, au sein de la Conférence sur le désarmement et dans le cadre de nos discussions bilatérales. Mais la réunion extraordinaire à laquelle nous participons maintenant peut nous rapprocher concrètement de cet objectif.

De façon plus précise, nous pouvons condamner l'utilisation des armes chimiques et nous engager à ne pas y recourir.

Nous pouvons réaffirmer notre engagement envers le Protocole de Genève de 1925 et inviter les autres États à y adhérer.

Nous pouvons renforcer la capacité du Secrétaire général des Nations Unies de faire enquête sur les allégations d'utilisations d'armes chimiques.

En sa qualité de partie au Protocole de Genève de 1925, le Canada s'est soumis sans réserve aux obligations que celui-ci impose quant à l'utilisation de telles armes. Notre politique est claire :

- Le Canada n'a aucune intention d'utiliser des armes chimiques;
- Il ne se propose aucunement de mettre au point, de fabriquer, d'acquérir ou de stocker de telles armes, à moins qu'il n'en soit utilisé contre ses forces armées, ses populations civiles ou celles de ses alliés.

Que faut-il comprendre par là?

— En premier lieu, le Canada remplit les obligations imposées par le Protocole à l'égard de tous les États, qu'ils y soient ou non parties.

— Deuxièmement, nous avons adopté une ferme politique de non-production en vue de faciliter l'instauration d'une interdiction complète des armes chimiques.

— Troisièmement, le Canada a déjà avisé la communauté internationale de la destruction des stocks d'agents chimiques encore utilisables qu'il avait accumulés durant la Seconde Guerre mondiale.

Le Protocole de Genève de 1925 interdit également l'emploi de méthodes biologiques de combat. Il a été complété par la Convention relative aux armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines, adoptée en 1972, qui interdit la mise au point, la production et le stockage d'armes biologiques ou à toxines, et requiert la destruction de celles qui existent déjà. Pour sa part, le Canada est allé au-delà des obligations que lui imposait le Protocole de Genève de 1925 bien avant l'adoption de la Convention de 1972. En 1970, il a déclaré qu'il n'avait jamais eu en sa possession aucune arme biologique ou à toxines — ce qui est toujours vrai — et qu'il ne se proposait de mettre au point, de produire, d'acquérir, de stocker ou d'utiliser de telles armes à aucun moment. Sa politique n'a pas changé. Deux pays seulement — les États-Unis et l'Union soviétique — ont admis qu'ils produisent et possèdent des armes chimiques. Les autres pays qui possèdent de telles armes devraient faire preuve de la même ouverture d'esprit.

... Le Canada a cherché, dans le cadre de son Programme de recherche sur la vérification, à mettre au point des procédures d'enquête en cas de prétendue utilisation d'armes chimiques, et il a mis les résultats de ses travaux à la disposition des autres nations. En 1987, de concert avec la Norvège, il a proposé que soit ajoutée à la future Convention une annexe relative aux procédures de vérification en cas de prétendue utilisation d'armes chimiques. Il a en outre appuyé sans réserve les mesures prises par le Secrétaire général des Nations Unies pour enquêter sur les accusations passées.

La mesure de la valeur de tout accord de contrôle des armements tient à son respect. L'objectif visé est d'assurer à tous une sécurité plus grande, et cela ne se produira que si nous avons tous confiance que les autres obéiront aux règles auxquelles nous obéissons nous-mêmes. Les participants réunis ici s'entendent sur l'urgence de parvenir à une interdiction vraiment efficace. Les négociateurs à Genève ont réalisé des progrès réels vers la conclusion d'une convention.